



Federaal Planbureau
Bureau fédéral du plan



Déclaration environnementale du Bureau Fédéral du Plan 2007

EMAS

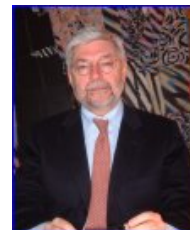
Table des matières de la déclaration environnementale

Notre système EMAS en 2007	p.2
Le Bureau fédéral du Plan	p.3
La politique environnementale	p.4
Présentation du système de management environnemental	p.5
Le Bureau fédéral du Plan et son impact sur les principaux aspects environnementaux directs	p.8
Le Bureau fédéral du Plan et son impact sur les aspects environnementaux indirects	p.12
(In)former et sensibiliser	p.13
Indicateurs pour le système de management environnemental	p.15
Déclaration de validation	p.17

Le personnel et la direction du Bureau fédéral du Plan sont, depuis quelques années déjà, sensibles à l'impact (in)direct de leurs activités sur l'environnement. Ils ont pris de nombreuses initiatives qui ont plus ou moins porté leurs fruits. Notre institution mettra tout en œuvre pour réduire davantage (multiplier) ses impacts négatifs (positifs) sur l'environnement.

La meilleure garantie pour améliorer de façon continue notre impact sur l'environnement est de mettre en place un système de management environnemental reconnu officiellement et qui fait l'objet d'une vérification externe. C'est pourquoi le conseil de direction du Bureau fédéral du Plan a décidé, conformément à la décision du Conseil des ministres du 20 juillet 2005, d'intégrer sa stratégie environnementale dans le cadre de l'*Eco-Management and Audit Scheme* (EMAS). Ce système de management de l'environnement crée un cadre structurel qui permettra, à long terme, un suivi concret des objectifs et actions environnementaux proposés.

Je m'emploierai à garantir le bon fonctionnement des travaux EMAS au sein du Bureau fédéral du Plan et encouragerai mes collaborateurs à contribuer à la sauvegarde de l'environnement.



Henri Bogaert
Commissaire au Plan



Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan réalise des études et des prévisions sur des questions économiques, socioéconomiques et environnementales.

L'institution emploie quelque 110 personnes. En 2002, le Bureau fédéral du Plan s'est vu décerner par la Région de Bruxelles-Capitale le label d'entreprise éco-dynamique (deux étoiles) pour la mise sur pied d'un système interne de gestion environnementale et d'un programme environnemental. En 2005, le label a été renouvelé jusqu'à la fin 2008 compte tenu des efforts réalisés.



Le Conseil de direction du Bureau fédéral du Plan du 20 octobre 2005 a décidé, conformément à la décision du Conseil des ministres du 20 juillet 2005, d'obtenir l'enregistrement EMAS, en 2006, qui a été obtenu début 2007. P. Delbaere a été désignée responsable environnement et J. Verschooten suit et accompagne le processus au nom de la direction.

EMAS s'applique au bâtiment occupé par le Bureau fédéral du Plan à l'av. des Arts, 47-49 et à toutes les missions du Bureau fédéral du Plan.



Le Bureau fédéral du Plan met son expertise scientifique dans les questions économiques, socioéconomiques et environnementales à la disposition du gouvernement, du parlement, des partenaires sociaux et des institutions nationales et internationales. Les résultats de ses travaux sont publics et contribuent ainsi au débat démocratique.

Notre organisation entend contribuer activement aux efforts pour préserver un environnement viable et sain. Ce faisant, elle souhaite aussi mettre l'accent sur le rôle d'exemple à jouer par un organisme public et espère convaincre ses propres collaborateurs mais aussi d'autres services publics, organisations et entreprises à embrasser la cause de la gestion environnementale. Pour concrétiser son ambition, le Bureau fédéral du Plan inscrira -dans le prolongement des initiatives prises depuis 2002 dans le cadre de la mise en œuvre du système de management environnemental 'entreprise éco-dynamique' de la Région Bruxelles Capitale- ses travaux dans la perspective de l'action 17 du Plan fédéral développement durable 2004-2008. Cette action prévoit que tous les services publics et parastataux fédéraux doivent disposer d'un système certifié de gestion environnementale qui, aux termes de la décision du Conseil des ministres du 12 juin 2005, doit être du type EMAS.

Le Bureau fédéral du Plan, locataire du bâtiment sis à l'av. des Arts, 47-49, 1000 Bruxelles s'engage à améliorer (diminuer) en permanence son influence positive (négative) sur l'environnement. Il mènera, à cet effet, un dialogue permanent avec le propriétaire du bâtiment.

Afin de concrétiser ces améliorations continues, le Bureau fédéral du Plan se penchera non seulement sur ses prestations environnementales mais tentera aussi d'identifier l'origine de ses impacts sur l'environnement. Par conséquent:

- 1) le système de management environnemental créera le cadre pour réaliser les objectifs de maîtrise et de diminution des effets identifiés :
 - la diminution de la consommation d'énergie ;
 - la diminution de la production de déchets, en particulier de papier ;
 - la garantie d'achats durables;
 - le maintien et la surveillance de la consommation d'eau ;
 - la promotion des transports durables.

Notre organisation s'informerera de la législation environnementale pertinente adoptée aux niveaux régional, fédéral et européen, l'anticipera et la respectera.

- 2) Le Bureau fédéral du Plan apportera, lorsque ce sera possible et pertinent, l'attention nécessaire à la dimension environnementale dans sa mission d'aide à la décision.

Nos collaborateurs et le public seront informés des objectifs environnementaux, des actions et des prestations environnementales du Bureau fédéral du Plan.

Approuvé le 10 mai 2006 et confirmé le 5 octobre 2007 par la Direction du Bureau fédéral du Plan.

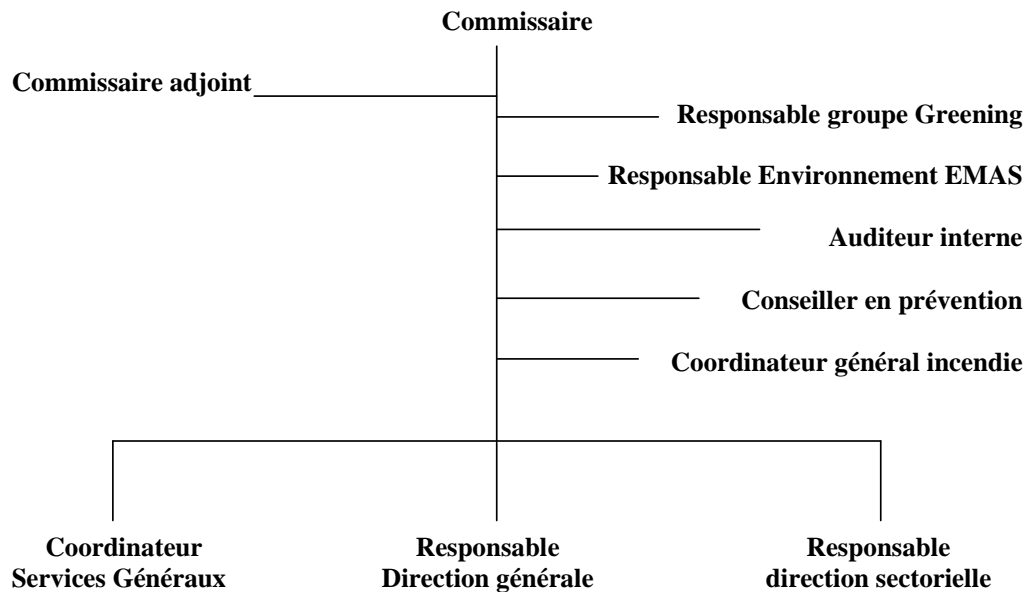


Présentation du SME

Fiche d'information

Nom	Bureau fédéral du Plan
Date de création	1994
Forme	Organisme d'intérêt public
Adresse du siège d'activité	Avenue des Arts, 47-49 1000 Bruxelles
Téléphone	02/507.73.11
Fax	02/507.73.73
Site Internet	http://www.plan.be
Code NACE	75.111
Nombre moyen d'employés/an	Environ 110
Surface en m ²	7 étages de 620 m ² ; le rez-de-chaussée est exploité par une autre organisation
Infrastructure	Locataire du bâtiment
Secteur d'activités	Réalisation d'études scientifiques
Labels déjà obtenus	<ul style="list-style-type: none">- Label entreprise éco-dynamique (2 étoiles) 2002-2005- Label entreprise éco-dynamique (2 étoiles) 2006-2008- Enregistrement EMAS REG. NO. BE-BXL-000011
Permis d'environnement	Pour la rue du Commerce 44 et l'avenue des Arts 47-49 jusqu'au 18 juin 2018

Organigramme du BFP



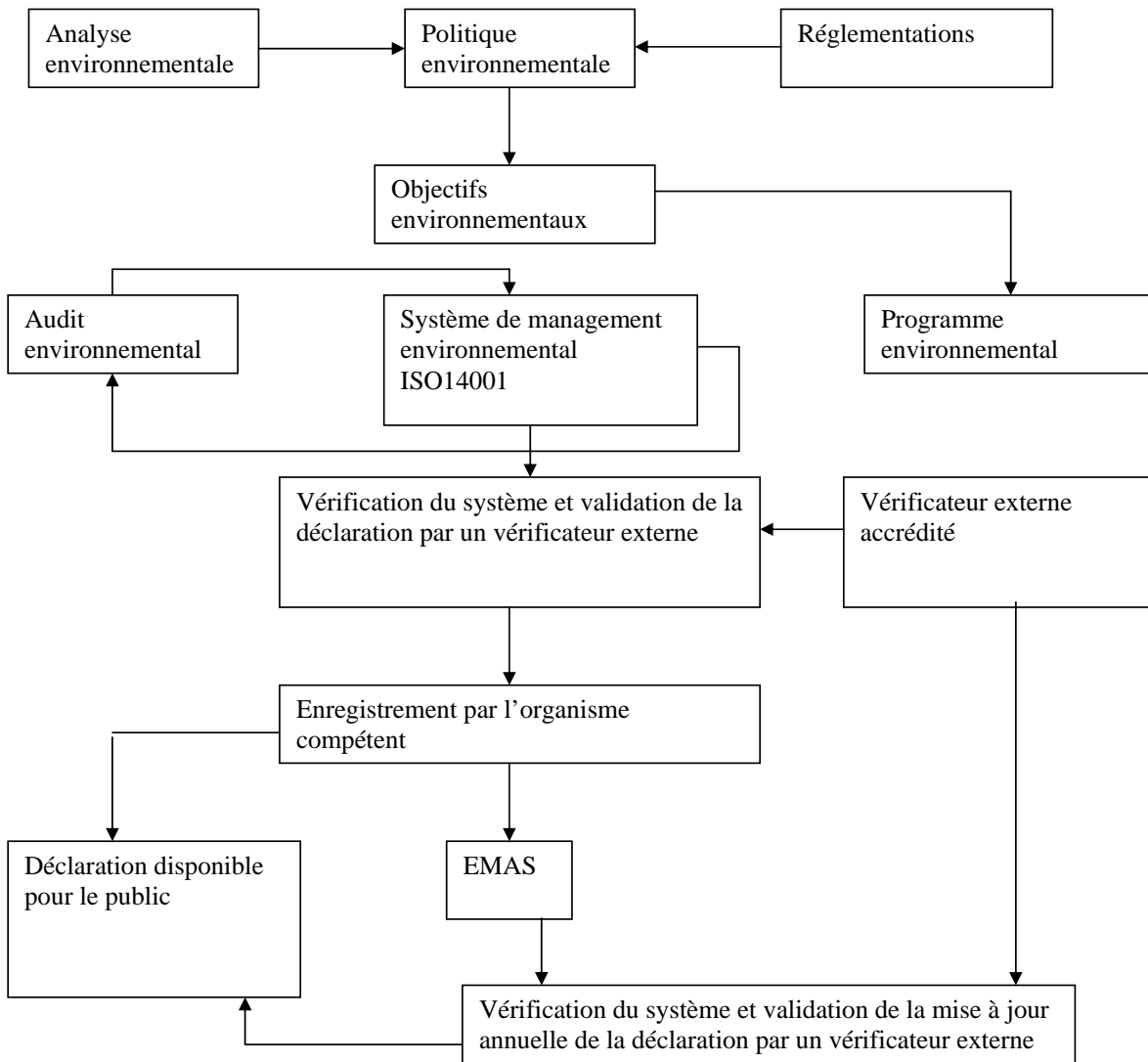
Il y a quelques années un groupe « greening » d'une dizaine de personnes volontaires a été mise en place. Chaque personne de ce groupe est responsable d'un thème et assure le suivi de ce thème en terme d'indicateurs et d'actions à mettre en place. Ce groupe est coordonné par le responsable du groupe greening. Le responsable environnement EMAS, quant à lui, est responsable de la gestion du système EMAS.

Diagramme illustrant la structure du SME au Bureau fédéral du Plan

Schéma de la démarche EMAS

Le schéma ci-après reprend les grandes étapes de la démarche EMAS. Elles sont explicitées à la page suivante en tenant compte des spécificités du Bureau fédéral du Plan.

Figure 1 : schéma EMAS



Explication des étapes

Les étapes suivantes ont été parcourues avant d'atteindre l'enregistrement selon le règlement EMAS. Les principaux éléments de notre SME sont les suivants :

La politique environnementale	formalise l'engagement adopté par l'organisation. Elle est signée par le Commissaire au Plan, est affichée dans le bâtiment et est disponible sur le site Internet du Bureau fédéral du Plan.
L'analyse environnementale	consiste à analyser les problèmes, les impacts et les résultats directs et indirects en matière d'environnement de toutes les activités. Elle permet d'identifier les impacts environnementaux significatifs ainsi que les activités à maîtriser.
La réglementation	complète l'analyse environnementale en inventoriant l'ensemble des exigences légales et autres applicables au Bureau fédéral du Plan.
Les objectifs environnementaux	sont les objectifs d'amélioration choisis en vue de réduire les impacts environnementaux significatifs et de mieux maîtriser les activités. Ils sont en accord avec la politique environnementale du Bureau fédéral du Plan.
Le programme environnemental	définit les actions concrètes qui permettent d'atteindre les objectifs environnementaux. Il décrit les mesures prises ou envisagées en termes de moyens humains, techniques et budgétaires. Il fixe également les échéances de mise en oeuvre.
Le système de management environnemental (SME)	décrit la structure organisationnelle et opérationnelle en termes de planification, procédures et ressources nécessaires. Il permet notamment de réaliser les objectifs environnementaux et d'assurer le respect de la réglementation.
L'audit environnemental	est une vérification en interne du bon fonctionnement de l'ensemble du SME. L'intérêt de cet outil de gestion est de détecter d'éventuels dysfonctionnements et de dégager des opportunités d'amélioration. Les résultats de l'audit sont analysés lors de la revue de direction annuelle.
La déclaration environnementale	constitue l'un des outils de communication externe. Destinée à tout public, elle se veut compréhensible, transparente et complète. Elle est disponible sur le site Internet du Bureau fédéral du Plan ainsi qu'auprès du responsable environnemental.
Le système et la déclaration	sont validés par un vérificateur externe accrédité.
L'enregistrement	est la dernière étape qui consiste à se faire enregistrer auprès de l'autorité compétente.

Le système permet à notre personnel de déterminer facilement ses responsabilités et tâches.

Le personnel est responsabilisé pour travailler dans des projets d'amélioration. Le système est documenté par un manuel et des procédures.



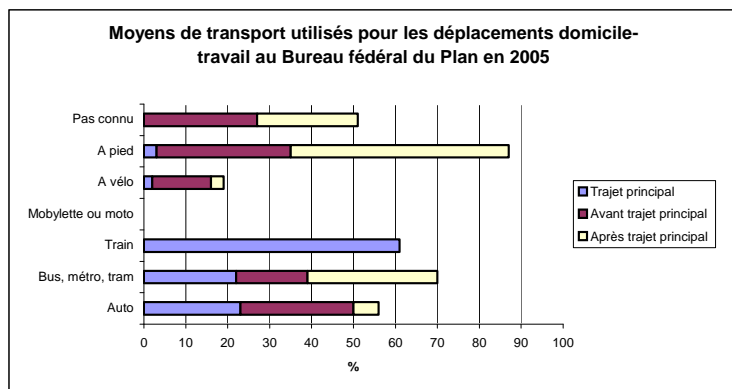
Le Bureau fédéral du Plan et son impact significatif sur les aspects environnementaux directs

Les aspects environnementaux directs significatifs concernent :

1. Les modes de déplacement au Bureau fédéral du Plan

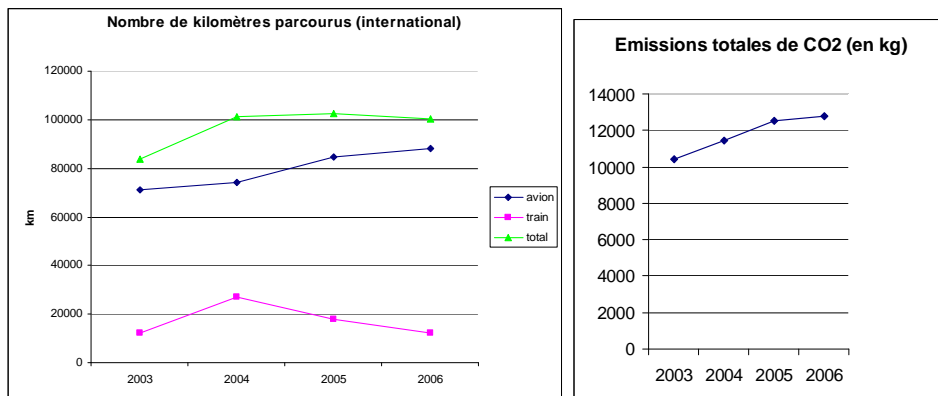
La problématique des modes de déplacement au Bureau fédéral du Plan concerne (a) les déplacements domicile-lieu de travail et (b) les déplacements pour le compte du Bureau fédéral du Plan.

Quelques chiffres



L'enquête sur les déplacements de 2005 (faite tout les trois ans dans le cadre du chapitre XI de la loi-programme du 8 avril 2003) montre que 60% des agents du BFP utilisent le train pour leur trajet principal. D'après les données de mobility.fgov.be, dans les entreprises situées à Bruxelles-ville dans les mêmes conditions de proximité des transports en commun, la moyenne est de 46,7%. De même, 21% utilisent la voiture pour le trajet principal au BFP, contre 31,5% dans les entreprises comparables.

Déplacements pour le compte du Bureau fédéral du Plan.



L'équivalent en kg CO₂ des kilomètres parcourus par le BFP est calculé sur base de facteurs de conversions suivants : avion: 140 g de CO₂ par km et par passager (IFEN (2004) *Transport aérien de passagers et effet de serre*, Données de l'environnement n.°97)
train 38g de CO₂ par km et par passager (Tobback (2005) *Kyoto, plus proche que vous le pensez*, <http://www.brunotobback.be>).



Les émissions de CO₂ dues aux déplacements internationaux sont en augmentation, et cela est dû à l'augmentation du kilométrage réalisé en avion. Le train a connu un pic en nombre de kilomètres parcourus en 2004 et est revenu depuis à son niveau de 2003. Le nombre de kilomètres parcourus en train est dépendant du nombre de trajets vers Paris (plus de la moitié des trajets en train de chaque année). Comme le nombre de kilomètres en avion, il est dépendant du nombre de congrès ou réunions ayant lieu plus ou moins loin, par exemple suite aux déplacements de la présidence européenne, et du nombre de personnes qui y participent.

Objectifs pour 2009:

- 1) Une diminution de 10% du nombre de places de stationnement au BFP d'ici à 2009.
- 2) En ce qui concerne les déplacements en avion décidés par le BFP, le Bureau fédéral du Plan ne dépassera pas, dans le cadre des voyages effectués sur la période 2007-2009, le niveau d'émissions de CO₂ de 2005, exprimé en nombre de kilomètres.

Actions réalisées en 2007

D'une part, une méthode de suivi des km parcourus en avion a été proposée et mise en œuvre pour répondre à l'engagement sur les émissions de CO₂, c'est-à-dire que ces émissions ne dépassent pas le niveau d'émission de CO₂ de 2005.

D'autre part, le parking vélo étant arrivé à saturation, entre autres parce qu'il est utilisé par les membres d'autres organisations avec qui nous partageons le garage, un nouveau parking vélo a été commandé et livré. Il doit être maintenant fixé à son emplacement définitif.

L'activité Dring-Dring (journée de sensibilisation aux déplacements domicile-travail à vélo, organisée tous les ans dans la Région de Bruxelles-Capitale) n'a eu aucun succès cette année, sans doute à cause du mauvais temps.

Actions à l'horizon 2009:

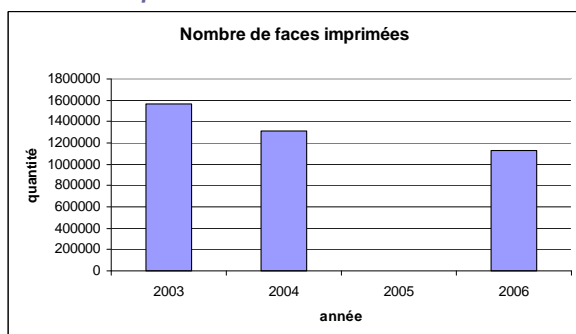
- 1) Le Bureau fédéral du Plan construira un tableau de bord pour les déplacements domicile-lieu de travail. Les données suivantes seront recensées :
 - le mode de déplacement principal des travailleurs ;
 - les déplacements complémentaires des travailleurs;
 - le nombre de places de stationnement au BFP ;
 - le nombre de places du parc à vélos au BFP.
 - le nombre de places du parc de vélomoteurs/motos au BFP.
- 2) En ce qui concerne les déplacements pour le compte du BFP, leur suivi (avec une attention particulière pour les déplacements en avion) sera assuré au moyen d'une série d'indicateurs.



2. Influencer la consommation de papier

Il s'agit d'encourager à stabiliser voire réduire la consommation de papier.

Quelques chiffres



La consommation de papier a diminué significativement depuis 2003.

Note : Pour des raisons techniques certaines données mensuelles de 2005 ne sont pas disponibles et le bilan annuel n'a donc pas pu être fait.

Objectifs pour 2009:

L'enquête menée en mai 2007 a révélé que le personnel du Bureau était déjà très attentif à la consommation de papier (impression recto verso, plusieurs tableaux par page etc). L'objectif est, dès lors, de stabiliser la consommation de papier à une moyenne de 89 300 faces par mois, sur une période de deux ans.

Actions réalisées en 2007

Afin de pouvoir fixer un objectif chiffré fin 2007, le BFP a fait une analyse de la consommation de papier et mis en place une action de sensibilisation.

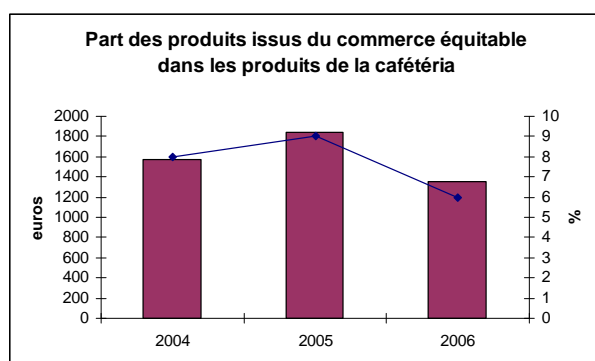
Actions à l'horizon 2009

La stabilisation de la consommation de papier sera plus spécifiquement promue via des initiatives de sensibilisation.

Un test avec du papier recyclé sera réalisé par rapport à l'usure des imprimantes.

3. Améliorer l'impact environnemental de la politique d'achat

Quelques chiffres



La part des produits issus du commerce équitable dans le budget total de la cafétéria a diminué entre 2005 et 2006. Cette baisse est entre autre lié au fait qu'en 2006, l'assortiment non issu du commerce équitable a été fortement élargi.



Objectifs pour 2009:

D'ici à 2009, faire progressivement passer la part des produits du commerce équitable à 10% du budget total de la cafétéria.

Actions réalisées en 2007

Courant du mois de février, une machine a café Oxfam a été placée à la cafétéria, qui propose du café et du chocolat au lait équitable.

En date du 22 mars 2007, une présentation des produits issus du commerce équitable a eu lieu. Tout le personnel du BFP a pu goûter ces produits.

Un repas "Fair Trade" sera organisé le 11 octobre 2007.

Fin de l'année, une commande de vins "Vino Del Mundo" sera passée en vue du drink de fin d'année.

En ce qui concerne l'achat de matériel de bureau, des indicateurs ont été développés et sont utilisés lors de chaque commande. Ces indicateurs prennent aussi en compte la cotation environnementale développée par le Bond beter leefmilieu. Les exemples suivants sont des exemples concrets pour lesquels des critères environnementaux sont déjà utilisés lors de l'achat:

- les stylos à billes ont reçus quatre pouces sur une échelle de cinq lors de la cotation environnementale et des recharges sont également proposées,
- les classeurs ont le label 'Der Blaue Engel' (label écologique allemand),
- les crayons ne sont pas laqués.

Actions à l'horizon 2009:

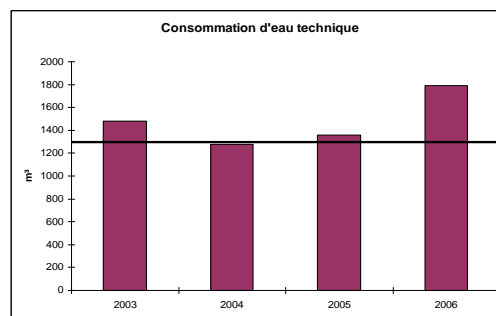
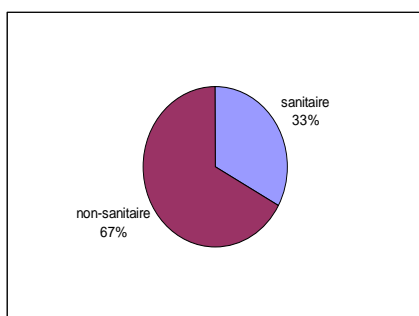
- 1) Rédaction et mise en place de la procédure d'achats par les différents services concernés ;
- 2) Application des directives comprises dans le guide des achats durables ;3) Promouvoir le commerce équitable à la cafétéria.

4. Examen du suivi et de l'amélioration de l'installation actuelle de chauffage et d'air conditionné

L'optimisation de l'installation de chauffage et d'air conditionné a un impact sur la consommation d'eau non sanitaire, de mazout et d'électricité à haute tension. Le gestionnaire des installations est le propriétaire du bâtiment.

Quelques chiffres

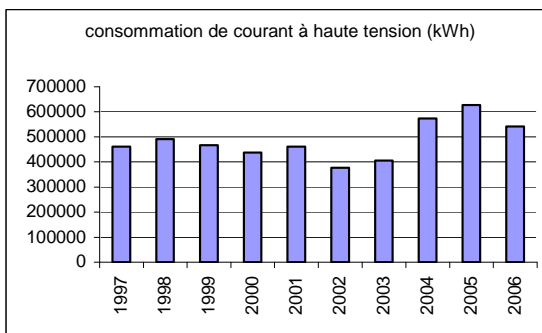
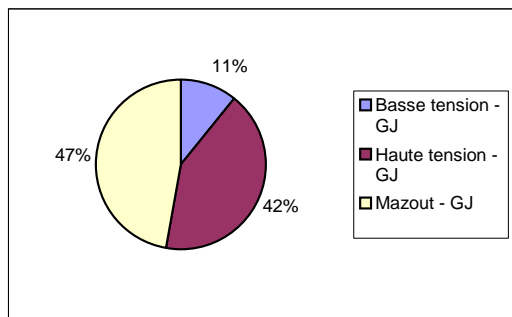
Répartition moyenne de la consommation sanitaire et d'eau technique



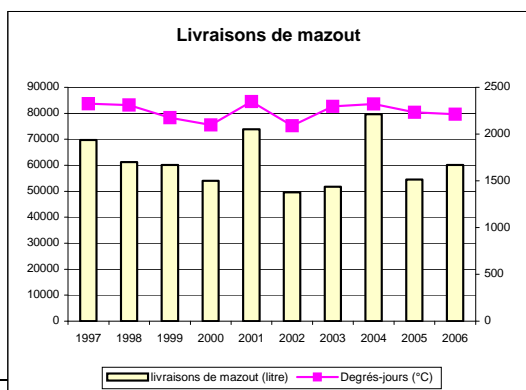
Note : « la consommation d'eau technique » représente la consommation dans les installations de conditionnement d'air.

La consommation d'eau technique était responsable de deux-tiers de la consommation totale d'eau sur la période 2003-août 2007. En 2006, cette part d'eau technique était même à 83 % dû à l'installation d'une nouvelle tour de refroidissement pour l'air conditionné. Cette installation a entraîné une surconsommation de 300 à 350 m³. Mais même si on ne tient pas compte de cette surconsommation, l'objectif de 1300 m³ a été dépassé alors que l'installation de la nouvelle tour de refroidissement aurait dû mener à une diminution de la consommation. Jusqu'à présent il n'y a pas eu d'impact significatif sur la consommation d'eau. Malgré l'investissement dans une nouvelle tour de refroidissement cela reste donc difficile d'atteindre l'objectif fixé.

Parts moyennes des vecteurs d'énergie en 2006



L'augmentation de la consommation de haute tension en 2004 est entre liée à la transition vers un nouveau gestionnaire des installations techniques. Les condensateurs de correction cos(phi) du système de refroidissement ont été enclenchés trop tardivement. Cela résulte en un cos(phi) bas et une augmentation de la consommation énergétique. L'été particulièrement chaud de 2005 est quant à lui responsable de l'augmentation de consommation en 2005. Cette année 2005 a en effet été caractérisée comme très anormale de par sa haute température. En outre l'été a débute très tôt ce qui a impliqué un démarrage du système de refroidissement plus tôt dans l'année. De même, l'automne 2005 était exceptionnellement doux et cette prolongation de l'été a impliqué un fonctionnement plus long des installations de refroidissement. En outre et afin de pouvoir refroidir le bâtiment de manière suffisante, entre autre lors de la canicule du mois de juin, l'installation a dû également tourner la nuit. La diminution de la consommation haute tension en 2006, par rapport à 2005, est principalement lié à la situation climatologique. Le mois de juillet était plus chaud que jamais mais par contre le mois d'août fut très pluvieux. Le mois de juin ne connut pas non plus de canicule comme c'était le cas en 2005.



Le nombre de degrés-jours donne une idée de la nécessité de chauffage au BFP. Le graphique montre que 2005 et 2006 étaient environ aussi froids. La légère augmentation de la consommation de mazout peut être liée à la méthode de mesure (livraisons et non pas la consommation réelle).



Note : Les « degrés-jours (°C) » représentent la somme des différences entre les températures moyenne d'un jour donné par rapport à une température de référence (16,5°C) qui exprime les besoins en chauffage domestique.

Objectifs pour 2009

1. Limiter la consommation d'eau non sanitaire à 1300 m3 par an.
2. Au cours de la période 2007-2009, la consommation annuelle de courant à haute tension ne dépassera pas son niveau de 2001.

Remarque: En 2006, une jauge a été placée sur la cuve à mazout pour assurer un suivi plus précis de la consommation. Il est prématuré de décider d'un objectif chiffré sur la base de ce nouvel indicateur. Les données ne seront en outre utilisées dans le cadre de cette déclaration que quand on aura au mois deux points (2006 et 2007) ceci afin de pouvoir comparer les données.

Actions réalisées en 2007

1. Remplacement des machines frigo par des machines plus performantes
2. Remplacement des lumières au troisième étage.
3. Inventorisation des protections solaires dans les bureaux

Actions à l'horizon 2009:

- Suivi de l'audit réalisé par l'Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable.
- Sauf éventuels nouveaux besoins qui pourraient se présenter à l'avenir, les services concernés examineront comment réduire la consommation de l'installation actuelle. Pour ce qui est des éventuels nouveaux besoins, on s'informerait des nouvelles techniques performantes disponibles sur le marché qui permettent une consommation minimale d'eau et d'énergie.

Le Bureau fédéral du Plan et ses aspects environnementaux indirects significatifs

Dans le cadre de ses missions, le Bureau fédéral du Plan prend en compte l'aspect environnemental. Toutes les activités liées aux missions de base du Bureau fédéral du Plan entrent en ligne de compte et sont évaluées quant à leur impact possible sur l'environnement.

En 2007, une méthode d'évaluation a été développée et appliquée afin de déterminer si nos missions ont un impact potentiel sur l'environnement. Sur cette base, l'année 2008 permettra de déterminer et de mettre en place une méthode d'évaluation de ces missions qui ont un impact potentiel sur l'environnement.

(In)formation et sensibilisation

Afin de (in)former et de sensibiliser les membres du personnel du Bureau fédéral du Plan à la démarche qui sous-tend la réalisation d'un système de management environnemental EMAS, un plan en 6 actions a été rédigé.



1. Information de bienvenue

Chaque personne nouvellement recrutée au sein du Bureau fédéral du Plan reçoit, lors de son entrée en fonction, un ensemble d'informations utiles. Le management environnemental en fait partie.

2. Séance d'information annuelle

Une séance d'information sur l'évolution du management environnemental au sein du BFP est organisée chaque année.

3. Thème du mois

Tous les deux mois (excepté les mois d'été), le groupe Greening du BFP publie sur l'intranet un bulletin d'informations à l'ensemble du personnel afin de le sensibiliser à un thème lié à la gestion environnementale. En 2007, les thèmes du mois ont eu pour sujet : le café équitable, le commerce équitable, le tri sélectif et la consommation de papier. Le thème du mois de la rentrée a également fait le bilan après une année EMAS.

4. Enquête

Périodiquement, une enquête en rapport avec la gestion environnementale est réalisée. La prochaine enquête est prévue pour le printemps 2008.

5. Sensibilisation spécifique

Des actions de sensibilisation spécifiques sont organisées pour des personnes clefs comme par exemple le conseiller en prévention, le coordinateur général incendie, le responsable des achats, le responsable des formations. En 2007, il y a eu la projection du film *An inconvenient truth*. En février chaque membre du personnel a eu la possibilité de suivre une formation incendie dans un camion. 47 personnes l'ont suivie.

6. Formations

Des formations sont organisées pour les personnes clefs comme par exemple le conseiller en prévention, le coordinateur général incendie, le responsable environnement et l'auditeur interne. En 2007, le conseiller en prévention et le coordinateur incendie ont suivi une formation de base pour chef d'équipe de première intervention, de trois jours.



Indicateurs pour le système de management environnemental

Le Bureau fédéral du Plan assurera le suivi du système de management environnemental par le biais des indicateurs suivants :

<i>Indicateurs liés aux aspects directs</i>
Indicateur auxiliaire : “Nombre d’équivalents temps plein - ETP”
Indicateur auxiliaire : “Superficie et volume du bâtiment”
Indicateur: “Nombre de faces de papier imprimées (hors publications externes)” (nombre/an)
Indicateur: “Evolution de la consommation à basse tension” (kWh)
Indicateur: “Evolution de la consommation à basse tension par équivalent temps plein (ETP)” (kWh/ETP)
Indicateur: “Evolution de la consommation à haute tension” (kWh)
Indicateur: “Evolution de la consommation totale d’électricité” (kWh)
Indicateur: “Evolution de la consommation totale d’électricité par m²” (kWh/m²)
Indicateur: “Evolution des livraisons de mazout ” (litres)
Indicateur: “Evolution de la consommation de mazout par ETP” (GJ/ETP)
Indicateur: “Evolution de la consommation de mazout par m²” (GJ/m²)
Indicateur: “Consommation sanitaire d’eau par ETP”(m³/ETP)
Indicateur: “Consommation technique d’eau”(m³)
Indicateur: “Consommation totale d’eau”(m³)
Indicateurs: Air ambiant (une analyse de l’air est réalisée tous les trois ans par une firme externe.)
Indicateurs: mobilité
a) Déplacements domicile-lieu de travail (Chaque entreprise ou chaque organisme public qui emploie au minimum 100 travailleurs doit réaliser tous les trois ans un diagnostic des déplacements domicile-lieu de travail de son personnel. Les résultats sont transmis au SPF Mobilité et Transports).
b) Déplacements pour le compte du Bureau fédéral du Plan
- nombre de kilomètres en avion (km/an)
- nombre de kilomètres des voyages internationaux en train (km/an)
Indicateurs: “Part des achats fair trade dans le budget total de la cafétéria »
Indicateurs: “Achats des articles de bureau» (nombre et cotation environnementale en nombre de pouces)

Déclaration de validation

Sur base de l'audit de l'organisation, des interviews de ses collaborateurs, et de l'investigation de la documentation, des données et des informations, AIB-VINÇOTTE International, en tant que vérificateur environnemental accrédité par BELAC sous le n° BE-V-0016, a conclu :

- que le système de management environnemental et la procédure d'audit en matière d'environnement ainsi que la déclaration environnementale 2007 et le programme d'actions environnementales 2006-2009 répondent aux exigences du Règlement (CE) N° 761/2001 du Parlement Européen et du Conseil du 19 mars 2001 permettant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).
- que les données et l'information dans cette déclaration environnementale sont fiables et qu'elles couvrent d'une manière efficace toutes les questions environnementales significatives pour cette organisation.

Mis en forme : Français
(France)

Fait à Bruxelles, le 21 décembre 2007

jr. P. Olivier,
Président de la Commission de Certification.

Mis en forme : Français
(France)